

conditions difficiles de vie ou de travail. Tant qu'on n'offrira pas aux femmes la possibilité d'accéder à des normes de vie acceptables en leur procurant un nombre suffisant de garderies et en instituant des règlements du travail équitables, une libéralisation de la législation de l'avortement ne résoudra absolument rien.

Pendant tout cet hiver, une guerre à coups de statistiques s'est déroulée entre les extrémistes de cette question, c'est-à-dire ceux qui désirent l'avortement sur demande et ceux qui estiment très sincèrement, à mon avis, qu'il ne faut pas modifier la loi. Je supplie le gouvernement pour que, lorsque cette question sera examinée ici, il permette aux députés de voter à titre individuel et selon leur conscience.

Une grosse partie du temps qui m'est alloué s'est déjà écoulé, mais j'aimerais parler de cinq ou six autres sujets. Le rapport recommande que le gouvernement envisage de permettre à la femme au foyer de cotiser en tant que travailleur indépendant aux Régimes de pensions du Canada et des rentes du Québec. Il y a encore d'autres recommandations concernant les allocations familiales et la fiscalité. L'ennui, dans ce domaine, c'est que les recommandations sont contraires à l'attitude prise par le gouvernement dans le Livre blanc sur la sécurité du revenu. L'idée d'une allocation imposable à l'égard de tout enfant de moins de 16 ans a soulevé des objections parmi ceux qui croient qu'il faut décourager l'explosion démographique dans le monde, et non pas l'encourager. Dans la recommandation, on ne limite pas le nombre des enfants à l'égard desquels une mère pourrait recevoir \$500.

Il y a d'autres recommandations. Par exemple, l'âge minimum pour le mariage devrait être de 18 ans; la loi sur le divorce devrait être modifiée afin que la période de séparation prévue, actuellement de trois ans, soit réduite à un an. Vient ensuite un article très utile sur l'ensemble de la question du revenu annuel garanti au moyen de l'impôt sur le revenu négatif ou par la rationalisation des versements. Comme je l'ai dit, une recommandation porte sur le service public: on recommande qu'un certain nombre des sièges du Sénat soient réservés aux femmes. Personnellement, je n'accepte pas cette recommandation, car ce serait prolonger la discrimination même que le rapport cherche à éliminer. D'autre part, le député de Greenwood (M. Brewin) a exposé un point très judicieusement; d'autres députés qui exercent le droit l'ont aussi fait valoir; c'est que la prostitution soit considérée comme un problème social et non comme un délit criminel. La partie du Code criminel qui traite du vagabondage, l'article 164(1)c, est discriminatoire, car il s'applique uniquement aux femmes et restreint leur liberté de mouvements. Sans aucun doute, à l'étape actuelle de l'évolution humaine, l'article dont je parle devrait être modifié.

Le rapport expose un programme pour l'avenir. On parle de l'établissement de comités de mise en œuvre aux niveaux fédéral, provincial et municipal, qui seraient formés de hauts fonctionnaires, et le reste. On suggère l'établissement d'une commission des droits de l'homme aux niveaux fédéral, provincial et territorial. On recommande la création d'un conseil permanent de la condition de la femme, d'envergure nationale. Je suis d'accord quant à la remarque du député de Greenwood: un ministre devrait être responsable des répercussions futures de

[M. Fairweather.]

ce rapport. Le gouvernement ne peut permettre qu'il reste en friche.

Comme le signalait la Fédération canadienne des femmes diplômées d'université, les problèmes qui se posent sont d'un domaine qui intéresse chacun des représentants. Les inquiétudes dont il est question aujourd'hui sont réelles et vraiment éprouvées par les gens. Je ne puis m'empêcher de signaler, monsieur l'Orateur, la justesse d'une citation de Tom Wicker dans le *Times* de New York, nous rappelant la remarque spirituelle de Robert Penn Warren sur le don qu'ont les hommes politiques d'oublier les problèmes véritables. Ses commentaires portaient sur la poésie américaine. Marianne Moore disait de sa poésie qu'elle montrait de vrais crapauds dans des jardins imaginaires. La poésie au Congrès, on pourrait inclure notre Parlement sans trop forcer l'imagination, ressemble peut-être souvent à la sienne. Elle traite de solutions véritables à des problèmes imaginaires et, de temps à autre, de solutions imaginaires à de vrais problèmes. Mais quelquefois aussi, et c'est là que le génie prend forme, elle traite de solutions imaginaires à des problèmes imaginaires de gens imaginaires. Si une telle poétisation ne peut nous émouvoir dans notre milieu de vie, nous demande Robert Penn Warren, qu'est-ce qui le pourra? La réponse est bien simple: tout ce qui est réel, car le mal de notre temps est d'être coupé de la réalité. L'homme a l'impression qu'un écran le sépare de la nature, des autres hommes et de lui-même.

J'ai essayé de traiter de la question un peu du point de vue philosophique d'abord, puis d'apprécier le rapport de la Commission, de citer des chiffres pour donner l'impulsion nécessaire et de signaler les recommandations les plus importantes. Je le répète, le gouvernement devrait charger un ministre de la coordination et de la mise en œuvre des recommandations. L'association dont je vous ai parlé tout à l'heure, la nouvelle association entre hommes et femmes, au lieu d'une lutte des femmes contre les hommes, nous engage à reconnaître que les femmes veulent être traitées comme des êtres humains de plein droit. Les occupations traditionnelles de la femme, à l'intérieur comme à l'extérieur du foyer, doivent être vues sous un nouvel angle. Autrement, nous sommes confrontés au risque très réel de perdre ce qu'il y a de plus précieux dans la vie humaine: l'aptitude d'entourer d'autres êtres humains d'une sollicitude dévouée et aimante, au moment précis de l'histoire où nous avons un besoin impérieux d'apprendre à développer nos ressources affectives et à les mettre au service de la préservation de la Terre elle-même.

• (4.00 p.m.)

On nous a dit comment s'y prendre, monsieur l'Orateur; alors mettons-nous au travail.

[Français]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, on me permettra de remercier d'abord le parrain de cette motion, qui nous permet d'exprimer nos points de vue sur la situation de la femme au Canada.

Le rapport de la Commission royale d'enquête a déjà fait l'objet de nombreux commentaires, mais ceux des représentants du peuple ont évidemment une grande importance, dû à la responsabilité législative que l'électorat canadien nous a confiée.